

Agreste Pays de la Loire



Juillet 2018 - mise en ligne 05/07/2018

Agriculteurs et agricultrices en Vendée

Fin 2015, la Vendée compte près de 8 000 exploitants agricoles. Entre 2010 et 2015, les effectifs diminuent plus rapidement qu'au niveau régional. Le revenu médian est supérieur à celui de la région pour les principales productions. Quatre agriculteurs sur dix ont un conjoint qui travaille en dehors de l'exploitation ou est à la retraite. C'est particulièrement marqué pour les éleveurs de volailles. Exercer une activité salariée complémentaire est plus fréquent chez les céréaliers que chez les éleveurs laitiers. Plus du quart des agriculteurs a au moins 55 ans.

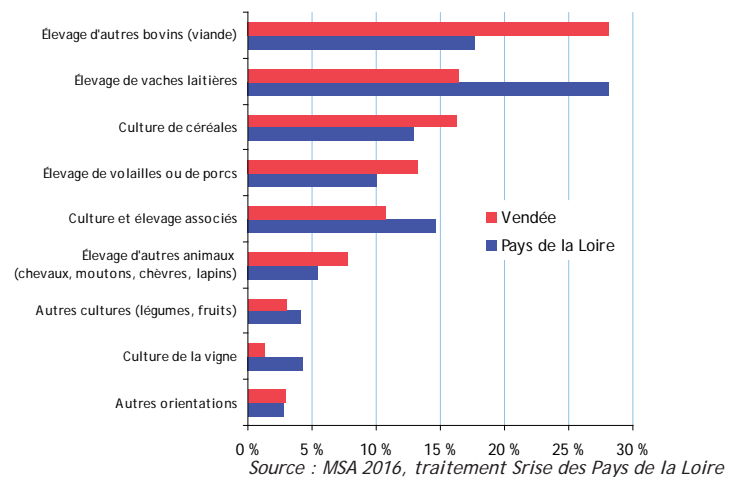
Un département où dominent les exploitants de bovins pour la viande

Fin 2015, la Vendée compte près de 8 000 exploitants agricoles (1). Les agriculteurs représentent 3,1 % de l'ensemble des emplois, plus qu'au niveau régional (2,3 %). Entre 2010 et 2015, le nombre d'exploitants a baissé de 1,7 % par an, plus que dans les autres départements de la région. Cinq cantons du nord et de l'est du département concentrent près de la moitié des exploitants agricoles : La Châtaigneraie, Les Herbiers, Chantonay, Montaigu et Aizenay. Ce sont également ceux où les exploitants de bovins et de volailles sont les plus représentés. La Vendée se caractérise par une forte proportion d'éleveurs de bovins pour la viande. Elle reste en 2016 le premier département français pour la production de viande bovine. Les éleveurs de granivores (neuf fois sur dix des volailles) sont plus représentés qu'au niveau régional, tout comme les céréaliers, très présents dans les cantons sud du département (Fontenay-le-Comte et Luçon).

Un revenu médian plus élevé

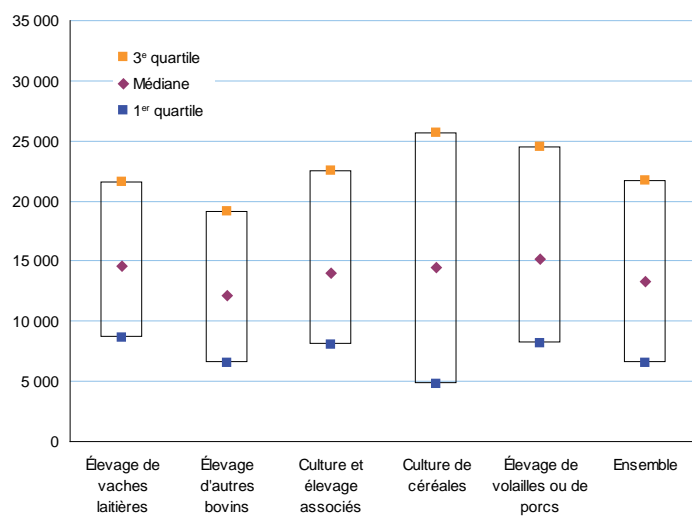
Les agriculteurs imposés au forfait disposent de revenus agricoles plus faibles. Ce régime fiscal d'imposition au forfait, déjà peu présent au niveau régional, est le plus faible en Vendée (moins de 5 % des agriculteurs). Sur la période 2013-2015, le revenu médian annuel s'élève à 13 300 €, supérieur de 22 % au revenu médian régional. Le revenu médian est supérieur pour toutes les productions, du fait des caractéristiques vendéennes : taille moyenne des exploitations la plus grande des départements ligériens, références laitières plus élevées et forte présence des GAEC en élevages laitiers, plus de naisseurs engraisseurs en bovins viande, importance de la sole en blé dur et davantage d'irrigation pour les céréaliers. En volaille, c'est en Vendée qu'on

1. Près de la moitié des exploitants vendéens en élevage de bovins



2. Des revenus plus resserrés en élevage bovin

Revenu professionnel annuel lissé sur les années 2013 à 2015 (en euros) en Vendée



trouve les élevages de poules pondeuses les plus importants, ainsi qu'une importante production sous signe de qualité (plus de la moitié des poulets de chair bio de la région, IGP volailles de Challans et de Vendée). Comme au niveau régional, c'est dans l'élevage bovin que les reve-

nus sont les plus resserrés, et en culture céréalière que le spectre est le plus étendu. Sur la période 2013-2015, 11 % des agriculteurs vendéens ont un revenu professionnel négatif ; c'est trois points de moins que dans la région.

(1) source MSA au 01/01/2016 ; champ : cotisants non salariés relevant de l'agriculture (Naf 01), hors cotisants solidaires

Un revenu extérieur favorisé par la vie en couple, plus fréquente chez les agriculteurs

Globalement, les agriculteurs vendéens vivent plus souvent en couple que l'ensemble des personnes en emploi (81 %, soit + 7 points). En 2013, 44 % des agriculteurs vendéens ont un conjoint qui a des revenus extérieurs à l'exploitation : 39 % travaillent en dehors de l'exploitation et 5 % perçoivent une retraite. L'activité extérieure assure un revenu minimum au ménage agricole, et peut ainsi contribuer à la pérennité de l'exploitation. Elle est la plus fréquente en élevage de granivores. A l'inverse, les couples d'agriculteurs et les agriculteurs célibataires disposent essentiellement des revenus de l'exploitation. Seulement 32 % des ménages agricoles sont constitués d'un couple d'agriculteurs (37 % pour la région). Cette situation est trois fois plus fréquente pour les femmes (66 %) que pour les hommes. Si 21 % des agriculteurs ont une conjointe agricultrice, 25 % ont une conjointe « employée » et 12 % une conjointe exerçant une profession intermédiaire. Le métier est peu féminisé : au recensement de la population de 2013, la proportion de femmes exploitantes agricoles est inférieure de 8 points à celle des autres non-salariées de Vendée. Elle s'établit à 22 % en 2015, la plus faible des départements ligériens.

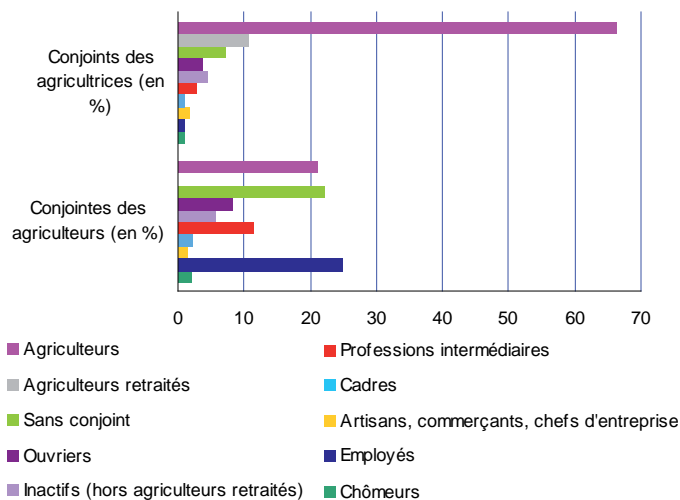
Deux fois plus d'activité salariée complémentaire pour les agricultrices

Exercer une activité salariée en parallèle du travail sur l'exploitation agricole procure un revenu complémentaire. Seulement 6 % des agriculteurs du département sont pluriactifs, c'est à dire exercent une activité salariée leur apportant plus de 2 000 € nets dans l'année. Les agricultrices sont davantage pluriactives : 11 %, contre 5 % pour les hommes. Comme au niveau régional, la pluriactivité est la plus élevée en culture céréalière, et la plus faible en élevage de vaches laitières.

Le renouvellement des générations et la transmission des exploitations consti-

3. Les deux tiers des agricultrices vivent en couple avec un agriculteur

Activité des conjoints des agriculteurs exploitants de la Vendée (en %)

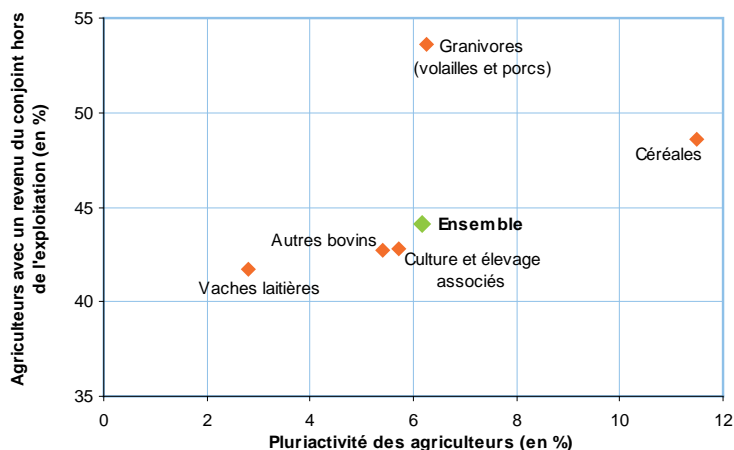


Lecture : les conjoints des agricultrices sont pour 66 % des agriculteurs, pour 11 % des agriculteurs retraités ; 7 % des agricultrices n'ont pas de conjoint contre 22 % des agriculteurs.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2013.

4. Un revenu extérieur particulièrement fréquent en granivores

Part des agriculteurs exploitants pluriactifs et des exploitants de la Vendée avec un revenu non agricole apporté par leur conjoint, en 2013 (en %)



Champ : le revenu du conjoint en dehors de l'exploitation est constitué d'un revenu d'activité non agricole ou d'une retraite. Un agriculteur est considéré pluriactif s'il perçoit au moins 2 000 euros de salaire net par an. Seules les principales orientations sont représentées.

Source : Insee, RP et base non-salariés 2013.

tuent des enjeux pour la profession agricole. Celle-ci est âgée : en 2013, 24 % des agriculteurs vendéens ont entre 55 et 64 ans, contre 20 % pour les autres non-salariés, et 13 % pour l'ensemble des actifs. Cette proportion passe à 27 % en 2015, comme dans les autres départements.

L'ancrage territorial est moins marqué

pour les plus jeunes agriculteurs : 14 % des moins de 30 ans vivent près de leur commune de naissance, contre 53 % des 50-64 ans.

Enfin, 88 % des agriculteurs sont propriétaires de leur logement (contre 75 % pour les autres vendéens), comme en Loire-Atlantique. Cette proportion est la plus élevée des départements ligériens.

Pour en savoir plus :

« Quatre agriculteurs sur dix ont un conjoint avec des revenus extérieurs à l'exploitation - septembre 2017, publication réalisée en partenariat avec l'Insee Pays de la Loire »

[Télécharger l'annexe au format tableau](#)

Agreste : la statistique agricole



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Yvan Lobjoit
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : Olivier Jean
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499